

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA CONTINUATION DES PAIEMENTS DE PIONEER TRUST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, avant de commencer, je souhaiterais préciser que tous les partis se sont concertés et je voudrais proposer que ce projet de loi soit débattu lors de la prochaine étape en comité plénier.

M. le Président: Dois-je comprendre qu'il y a eu accord pour modifier la motion, afin que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier?

M. Gauthier: Non.

M. de Jong: Pas à ma connaissance.

M. le Président: Je ne constate pas qu'il y ait accord. Or, il me semble qu'il faudrait le consentement de la Chambre pour apporter cette modification.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, comme je l'ai dit, vous vous en souviendrez, quand j'ai annoncé les travaux de la Chambre, tous les partis semblaient être prêts à bloquer aujourd'hui toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi, y compris celle du comité plénier. Il n'y a eu à ce moment-là aucune objection. Si l'opposition officielle ou le NPD souhaite prolonger les choses, ils pourront peut-être me l'apprendre lors d'une prochaine discussion. Mais j'avais soulevé précisément la question lors de la discussion sur les travaux de la Chambre, afin de m'assurer qu'il était bien entendu que nous avions l'intention de franchir aujourd'hui toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi pour pouvoir le renvoyer au Sénat. Je pense qu'il est dans l'intérêt non seulement des habitants de la Saskatchewan, mais aussi de nombreuses personnes qui ont des investissements dans cette compagnie, que la question soit résolue rapidement, et j'espère que nous pourrions obtenir l'accord de tous les partis.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a fait deux remarques. Il a dit qu'il avait

l'impression qu'il y avait eu accord pour adopter la mesure aujourd'hui; nous ne disons pas qu'il a tort. Pour autant que je sache, il y a eu des négociations entre les leaders de tous les partis, mais il s'agissait uniquement de nous entendre pour adopter ce projet de loi aujourd'hui. Ce que la ministre vient de faire, c'est d'escamoter la deuxième lecture pour passer immédiatement à l'étape du comité plénier, et c'est avec cela que je lui dis que nous ne sommes pas d'accord.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas ce que la ministre a demandé.

M. Gauthier: J'avais cru comprendre que la ministre voulait que la mesure soit renvoyée au comité plénier dès maintenant.

M. le Président: Je pourrais peut-être me rendre utile. D'habitude, à ce moment-ci, on propose que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent approprié. Si j'ai bien compris, la ministre a proposé que le projet de loi soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier plutôt qu'au comité normal. C'est cette motion, à ce qu'on m'a dit, qui a fait l'objet de pourparlers. La Chambre adopterait en deuxième lecture le projet de loi qui resterait ici ensuite pour être étudié en comité plénier. Je croyais que les partis s'étaient entendus là-dessus.

M. Gauthier: Nous nous sommes entendus pour examiner le projet de loi rapidement et lui faire franchir les étapes de la deuxième lecture, du comité plénier et de la troisième lecture aujourd'hui. J'ai cru comprendre que la ministre nous demandait d'adopter le projet de loi en deuxième lecture dès maintenant.

M. le Président: Comme j'ai l'impression que la confusion découle probablement de la façon dont la présidence a lu la motion, puis-je avoir le consentement de la Chambre pour retirer la première motion et la remplacer par la suivante? J'imagine que c'est ce que préfèrent les députés.

Mme McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-50, visant la continuation des paiements prévus par certains certificats garantis à versements invariables délivrés par la compagnie Pioneer Trust, soit maintenant lu pour la 2^e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. de Jong: Monsieur le Président, je tiens à dire que nous, du NPD, souhaitons que le projet de loi soit adopté aujourd'hui et que nous sommes d'accord avec cette façon de procéder. Nous tenons cependant à avoir l'occasion de poser des questions à la ministre et à ses adjoints en comité plénier, car nous croyons que certains faits concernant ce projet de loi n'ont pas été rendus publics. Nous espérons donc pouvoir examiner tout cela aujourd'hui et adopter le projet de loi avant la fin de la journée.